

Barème frais de carburant

Barème 2018 - Déclaration des revenus perçus en 2018

BOFip du 06/02/2019



Puissance fiscale des véhicules de tourisme	Gazole	Super Sans Plomb	GPL
3 à 4 CV	0,079 €	0,099 €	0,061 €
5 à 7 CV	0,098 €	0,122 €	0,076 €
8 et 9 CV	0,116 €	0,145 €	0,090 €
10 et 11 CV	0,131 €	0,163 €	0,101 €
12 CV et plus	0,146 €	0,182 €	0,113 €

Si vous n'optez pas pour l'abattement des 10%, vous pouvez déduire vos frais réels de votre revenu imposable.

- Utilisez le barème kilométrique qui comprend l'usure naturelle du véhicule ainsi que les dépenses de carburant, assurances,...

Propriétaire
du véhicule

- Déduisez les dépenses réelles (au prorata de l'utilisation professionnelle)
- Utilisez le barème de carburant et déduire le montant réel des dépenses d'entretien, assurances, péage, parking,...

Non
propriétaire
du véhicule

BBK Management
57, rue Henri Chevalier
69004 LYON
Tél : 04 72 69 74 80
www.bbkm.fr